



Entretien individuel evalutaion

Par **valain**, le **02/07/2009** à **15:13**

Bonjour,
Que risque un salarie à refuser un entretien individuel annuel ?
cordialement

Par **Cornil**, le **04/07/2009** à **23:05**

Bonsoir "valain"

Ben à coup sûr pas d'augmentation individuelle, ensuite un avertissement ou une sanction plus grave, pouvant éventuellement aller jusqu'au licenciement(contestable juridiquement à mon avis pour ce seul motif!)
Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)